



Avenant 1 à la convention relative à la création et au fonctionnement de permanences de consultation juridique d'avocats et notaires au sein de la Maison des Séniors

Il a été convenu et arrêté ce qui suit entre,

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Côte d'Or (CDAD 21) représenté par sa présidente, Madame Nathalie POUX, présidente du tribunal judiciaire de Dijon et son vice-président, Monsieur Olivier CARACOTCH, procureur de la république à Dijon

ET

L'Ordre des avocats de Dijon représenté par son bâtonnier en exercice, Maître François-Xavier MIGNOT,

ET

La Chambre interdépartementale des notaires de la cour d'appel de Dijon, représentée par son président, Maître Laurent Melin

ET

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Dijon, représenté par Madame Nathalie KOENDERS, sa Présidente en exercice dûment habilitée par délibération du Conseil d'Administration en date du 22 avril 2026 et par délégation Monsieur Massar N'DIAYE, Vice-Président, ci-après désigné « le CCAS »,

Préambule :

Le CDAD 21, a signé le 1 décembre 2025, avec le Barreau de Dijon et le CCAS de la Ville de Dijon, une convention relative à la création et au fonctionnement de permanence de consultations juridiques d'avocats et notaires au sein de la Maison des Séniors, sous forme d'expérimentation pendant 6 mois.

Le conseil d'administration du CDAD 21, en date du 11 mars 2026, a validé la pérennisation de ces permanences.

Conformément à la délibération du Conseil d'administration du CCAS du 7 juillet 2026, qui autorise la signature de ce présent avenant N°1.

Il convient donc par le présent avenant de modifier à compter du 1 septembre 2026, la convention initiale.

Les articles 1 à 4 sont maintenus.

Article 5 :

L'article 5 est modifié comme suit :

La présente convention est applicable à partir du 1 septembre 2026 pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

La dénonciation par l'une ou l'autre des parties se fera par lettre recommandée avec accusé de réception 3 mois avant l'échéance du terme.

Fait à Dijon, le

Pour le CDAD 21,
La Présidente, Le Vice-Président,

Pour le Barreau de Dijon,
le bâtonnier en exercice,

Nathalie POUX

Olivier CARACOTCH

Maître François-Xavier MIGNOT

Pour la chambre interdépartementale des
notaires
de la cour d'appel de Dijon,
Le président,

Pour le CCAS de Dijon
La présidente,
Pour la présidente,
Le Vice-Président

Maitre Laurent MELIN

Massar N'DIAYE